



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

21 novembre 2019

Informer et accompagner

L'AMF informe et accompagne à la fois les professionnels, pour les guider dans la mise en place des évolutions réglementaires, mais aussi les particuliers dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en produits financiers.

Accompagner les professionnels

Pour permettre aux professionnels de se mettre en conformité avec sa doctrine, l'Autorité des marchés financiers publie sur son site internet de la doctrine et des guides pratiques d'accompagnement dans la mise en place des évolutions réglementaires. Elle propose des dossiers thématiques sur les grandes réformes ou les textes européens et publie régulièrement des actualités pour les aider à mieux comprendre les changements qui s'opèrent.

Au quotidien, elle accompagne les acteurs dans leurs démarches. Sociétés cotées, émetteurs, fintechs, responsables de conformité, etc. Tous disposent de contacts dédiés pour répondre à leurs questions.

Vous souhaitez entrer en contact avec l'AMF ? Rendez-vous sur votre espace dédié depuis le menu « Espace professionnels »

L'AMF va régulièrement à la rencontre des professionnels lors de salons et de conférences, mais aussi en organisant des ateliers et des forums sur l'actualité réglementaire de leur

secteur. Par exemple, elle organise plusieurs fois dans l'année des ateliers avec les PME-ETI pour échanger et mieux comprendre leurs problématiques.

Informier les épargnants

L'AMF met à disposition des épargnants des services et des outils pour les accompagner dans leur démarche d'investissement. Pour répondre aux questions des épargnants sur la bourse et les produits financiers, elle a mis en place :

- un accueil téléphonique, AMF Epargne Info Service, au 01 53 45 62 00, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12h30 et de 13h30 à 17h;
- un [formulaire de contact](#) disponible en ligne.

L'AMF est également présente sur le terrain tout au long de l'année, à l'occasion des principaux salons de l'épargne et lors de rencontres organisées avec les associations de consommateurs, à Paris et en province.

Elle propose sur son site internet :

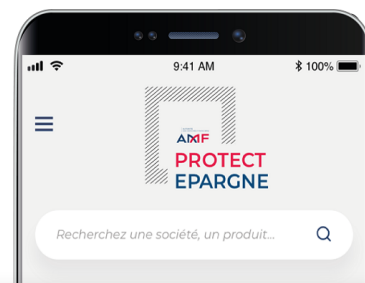
- des articles et guides pratiques sur le fonctionnement des marchés financiers, les différents produits financiers, les règles d'or pour bien gérer son épargne, etc.
- des mises en garde contre les produits et les pratiques irrégulières, ainsi que des listes noires de sociétés non autorisées à commercialiser certains produits financiers,
- une boîte à outils contenant des calculateurs financiers, des questions-réponses ou encore des quiz.

Enfin, l'AMF a lancé deux applis mobile :



Atelier auprès des PME-ETI

- [Finquiz](#), pour tester ses connaissances financières
- [Protect Epargne](#), pour alerter et protéger les épargnants faces aux arnaques financières



En savoir plus


- ↳ Espace Epargnants
- ↳ Appli Finquiz
- ↳ Appli Protect Epargne

Mots clés

INSTITUTIONNEL

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



COMMUNIQUÉ AMF

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

01 décembre 2020

Réorganisation et
nominations au sein
de l'AMF à compter du
1er décembre 2020



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

01 décembre 2020

Notre gouvernance



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

25 octobre 2020

Doctrine, mode
d'emploi



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02